Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_245-DE

Fougères Agglomération
Conseil d'Agglomération du 7 septembre 2026 *Convocation du 31 août 2026*

2026.245 - Marchés publics - 20250200 – Travaux de restauration ambitieuse du Nançon du moulin du Gué Landry – Avenant 3

Considérant que Fougères Agglomération a conclu un marché public de travaux pour la renaturation ambitieuse du Nançon du Moulin du Gué Landry. Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS par la délibération du Conseil d'Agglomération du 2 juin 2025 pour un montant initial de 572 816.60 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des prestations, deux avenants ont été conclus pour les raisons et les montants suivants :

N° Avenant	Objet	Montant en euros HT
1	Réalisation d'une passerelle en bois de chêne	10 750
2	Reprise des plans d'exécution	675

Considérant qu'au sein de la galerie deux points topographiques ont pu être relevés, ce qui permet de faire un relevé topographique complet afin de s'assurer de la bonne tenue de l'ouvrage à installer.

Considérant que le montant de l'avenant est de 4 606.72 € HT, soit 5 528.06 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 588 298.32 € HT, soit une variation de + 0.79 %. Vis-à-vis du montant initial, il y a eu une variation de + 2.70 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis de la Commission Commande publique en date du 25 aout 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 31 août 2026 ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°3 portant le montant du marché à 588 298.32 € HT, soit 705 957.98 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à cet avenant.

Pour délibération du Conseil d'Agglomération.